

Objet :

Intercommunalité

Rapport d'activités 2024

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente le rapport d'activités de l'année 2024 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

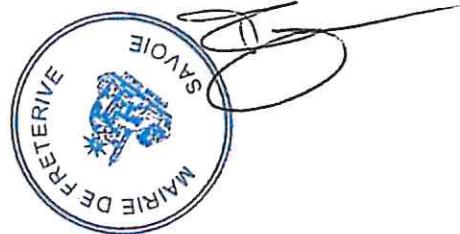
PREND ACTE de la transmission de ce rapport annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN

*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-30

Objet :

Intercommunalité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_30-DE

Berger
Levaault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2024 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE de la transmission de ce rapport annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-31

Objet :

Intercommunalité

*Rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public de l'assainissement
non collectif*

2024

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_31-DE

Berger
Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Auroré

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de l'année 2024 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE de la transmission de ce rapport annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-32

Objet :

Intercommunalité

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année 2024 réalisé par la Communauté de communes Cœur de Savoie.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE de la transmission de ce rapport annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 8

DELIB2025-33

Objet :

**Syndicat d'adduction d'eau
de Chamoux**

*Rapport annuel sur le prix et la qualité du
service public d'eau potable 2024*

*Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.*

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_33-DE

Berger
Levraud

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric -
COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène -
VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-
COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du
service d'eau potable de l'année 2024 réalisé par le syndicat
d'adduction d'eau de Chamoux.

M. Eric Monin, étant concerné, se retire et ne prend pas part au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 8 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

PREND ACTE de la transmission de ce rapport annexé à la présente
délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



COMMUNE DE FRETERIVE

Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-34

Objet :

**Travaux de réfection de voirie
Aux Moulins**

Demande subvention au titre du
FDEC 2026

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_34-DE

Berser
Levial

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric -
COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène -
VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-
COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Afin d'encourager la mobilité douce, la commune envisage la
rénovation d'une voirie qui permettra aux cyclistes de rejoindre
la véloroute 62 depuis le hameau les Moulins.

Une initiative type « Vélo bus » au hameau des Moulins s'est
mise en place.

Afin d'encourager et développer ce mode de déplacement doux,
il est proposé d'engager la réfection de cette voirie.

Ce secteur des Moulins situé entre la voie de chemin de fer et la
« Vieille Bialle » est en très mauvais état.

En effet, des trous très importants se sont formés au fil des
années rendant l'accès difficile, voire dangereux pour tous.

Après cet exposé, Mme le Maire propose au Conseil municipal
d'approuver ces travaux de voirie pour un montant estimé à
20 672 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du
Département au titre du « FDEC 2026 ».

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ce programme de travaux de voirie pour un
montant estimé de 20 672 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre
du FDEC 2026 ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN





*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-35

Objet :

PATRIMOINE

Création d'un abri pour les cippes gallo-romaines

Demande subvention au titre du FDEC 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_35-DE

Berger Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

M. Guy Buevoz, adjoint en charge du patrimoine, fait part au conseil du don fait à la commune d'un des 4 cippes funéraires. Dit que la commune avait décidé de le restaurer et qu'elle a obtenu son inscription au titre des Monuments Historiques. Qu'elle a ensuite sollicité une demande de classement. Une démarche a ensuite été engagée auprès du Musée Savoisien de Chambéry, avec pour projet le rapatriement, sous forme d'une convention de dépôt, de deux de ces cippes acquis en 1959.

Au vu de cet exposé, Mr Guy Buevoz propose au conseil municipal d'engager la création d'une dalle et d'un abri afin d'exposer ces cippes au centre du village pour les mettre en valeur et les protéger.

Le montant estimé de ce projet s'élève à 10 678 € HT.

Mme le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil général au titre du « FDEC 2026 » - volet patrimoine rural protégé.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE ces travaux de création d'abri pour les cippes funéraires pour un montant estimé de 10 678 € HT ;

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental au titre du FDEC 2026;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-36

Objet :

BAUX COMMUNAUX

Révision de l'article
« conditions et charges »

*Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.*

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_36-DE

Berger
Levraud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COL-
LIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène -
VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-
COMBLE Aurélie

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

M. Guy Buevoz, adjoint à l'urbanisme, fait lecture de l'article
« conditions et charges » du bail à ferme. Il propose l'ajout du
paragraphe suivant :

*« Pour tous les points non précisés au présent bail, les parties
déclarent s'en référer aux dispositions du livre IV du Code rural
et de la pêche maritime portant statut des baux ruraux, aux
arrêtés préfectoraux pris pour son application, et notamment aux
contrats-types départementaux ; par ailleurs, le PRENEUR
déclaré être en conformité avec les dispositions du contrôle des
structures, ou s'engage à faire le nécessaire auprès de l'autorité
administrative pour le devenir. »*

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE l'ajout de ce paragraphe à l'article « conditions et
charges » ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les nouveaux baux à ferme
ainsi rédigés.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-37

Objet :

Budget communal

Admission en non- valeur

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_37-DE

Berger
Leviallt

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Chainplan sous la
présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire présente au Conseil des créances minimes non
recouvrées de 2.40€ sur le budget communal de l'exercice 2025.
Ces créances étant inférieures aux seuils de poursuite,

Mme le Maire propose d'admettre cette somme en non-valeur,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

APPROUVE l'admission en non-valeur de la somme de 2.40 ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance.*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-38

Objet :

CONGRES DES MAIRES

Frais de représentation

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_38-DE

Berger Levébault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Considérant que :

- Le Congrès des Maires de France est un événement annuel qui rassemble les maires et présidents d'intercommunalités de toute la France pour échanger sur les enjeux et les perspectives des collectivités territoriales.
- Le Maire représente la commune et a vocation à participer à cet événement dans l'intérêt de la collectivité locale.
- La participation du Maire au Congrès contribuera à renforcer les compétences et les réseaux nécessaires pour mener à bien ses missions.
- La prise en charge des frais de participation est prévue par l'article L 2123-18 du CGCT.

Sur proposition de Mme le Maire et,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

AUTORISE la prise en charge des frais de transport et d'hébergement (hors restauration) pour la participation du Maire, d'un adjoint et de deux conseillères municipales au Congrès des Maires de France ;

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 8

DELIB2025-39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30
Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DECOMBLE Aurélie

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Collège des Frontailles

Demande de subvention exceptionnelle

*Voyage culturel
Angleterre et Normandie*

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.**

Mme le Maire fait part au conseil d'une demande de soutien financier exceptionnelle du collège des Frontailles pour un voyage culturel et historique en Angleterre et Normandie des élèves de 3^{ème} en 2026.

Huit enfants de Fréterive sont concernés par ce projet éducatif. Mme le Maire propose de participer à hauteur de 500€ ; Cette subvention sera versée au foyer socio-éducatif (FSE) du collège de St Pierre d'Albigny.

M. Benoît Grisard, étant concerné, ne prend pas part au vote,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vote : 8 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DECIDE de verser une subvention de 500€ pour la sortie classe de découverte des élèves de 3^{ème} du collège les Frontailles de St Pierre d'Albigny.

DIT que les crédits seront prévus au budget 2026.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*



Date de convocation du conseil : 24/10/2025

Date mise en ligne 14/11/2025

Nbre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 9

DELIB2025-40

Objet :

Personnel communal

**PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE – Adhésion à la
convention de participation sur le
risque « Santé » proposée par le Centre
de gestion de la fonction publique
territoriale de la Savoie**

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte.**

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le

ID : 073-217301209-20251104-DELIB2025_40-DE

Berger Levault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre à 19h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène - VACHET Nadine

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - NEPOTE-VESINO Anne-Sophie - DE-COMBLE Aurore

ABSENTS : AZNAG Rachid - PAJEAN Baptiste

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

Mme le Maire :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a notamment institué, à compter du 1er janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents sur le risque « Santé ». Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 fixe le montant minimal de cette participation financière à 15 € par mois et par agent, à compter du 1er janvier 2026.

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation destinées à couvrir leurs agents en matière de protection sociale complémentaire sur ce risque « Santé ». L'adhésion des employeurs territoriaux à ces conventions demeure facultative.

La protection sociale complémentaire sur le risque « Santé » permet d'apporter une couverture aux agents en matière de frais d'hospitalisation, d'achat de médicaments, de consultations médicales, de frais de prothèses ou d'appareillage.

Le Cdg73 a lancé une procédure de mise en concurrence pour le compte des employeurs territoriaux de la Savoie, afin de souscrire une convention de participation sur le risque « Santé ». Mme le Maire rappelle que par délibération n° 2025-25 du 24 juin 2025, la présente assemblée a donné mandat au Cdg73 afin de participer à cette procédure.

A l'issue de cette consultation, le Cdg73 a retenu l'offre la plus avantageuse, présentée par la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) et Relyens SPS. La convention de participation correspondante est conclue pour une durée de six ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

Ainsi, le dispositif proposé permet aux agents de souscrire des garanties qualitatives et couvrantes à des tarifs attractifs. Trois formules de couverture sont proposées au choix des agents : une formule de base « panier de soins » qui correspond au « 100% santé », une formule « renforcée » et une formule « supérieure ». Cette convention de participation est destinée à couvrir les agents actifs, fonctionnaires ou agents contractuels de droit public et de droit privé, les retraités ainsi que les ayants-droits. La tarification est adaptée par tranche d'âge pour les actifs.

L'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée à chaque agent actif qui choisira d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le Cdg73.

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-1 et suivants ;

VU le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU la délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2025 portant mandatement du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque « Santé »

VU la délibération du conseil d'administration du Cdg73 n°43-2025 en date du 8 juillet 2025 portant attribution de la consultation relative à la conclusion et à l'exécution d'une convention de participation sur le risque « Santé » (2026-2031),

VU la délibération du conseil d'administration du Cdg73 n°44-2025 en date du 8 juillet 2025 relative à la convention d'adhésion des collectivités et établissements publics à la convention de participation pour la couverture du risque « Santé » (2026-2031).

VU la convention d'adhésion entre la collectivité et le Cdg73,

VU l'avis du comité social territorial du 23/10/2025,
Considérant l'intérêt pour la commune d'adhérer à la convention de participation pour ses agents,

Le conseil municipal :

Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

DÉCIDE

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2031.

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion à la convention de participation sur le risque « Santé » à intervenir entre *la* collectivité et le Cdg73.

Article 3 : d'accorder sa participation financière aux agents fonctionnaires, ou agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant adhéré à la convention de participation sur le risque « Santé » du Cdg73.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux cotisations résultant de la convention de participation conclue entre le Cdg73 et la Mutuelle Nationale Territoriale.

Article 4 : de fixer, pour le risque « Santé », le montant unitaire de participation comme suit :

- *15€ par mois par agent*

La participation sera versée directement à l'agent.

Article 5 : autorise Mme le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

*Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,*

Matthieu COLLIN



*Mme le Maire,
Eve BUEVOZ*

